

Avis rendus sur projets de la MRAe Nouvelle-Aquitaine en 2024

Avis rendus sur projets

MRAe Nouvelle-Aquitaine

Les Missions régionales d'autorité environnementale sont compétentes pour certains types de plans et programmes – les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme (PLU) et les cartes communales – et pour les projets ayant fait notamment l'objet d'une saisine de la Commission nationale du débat public.

Publié le 30/09/2024

Septembre 2024

Centrale photovoltaïque au sol à Lescar (64) / CA Pau Béarn Pyrénées

Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de 2 mois prévu à l'article R122-7 du code de l'environnement

Absence d'avis du 29 septembre 2024 / P-2024-16308

2024APNA187